

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

N° CP/2012/576 - Enseignement supérieur - 2101
Soutien en faveur de divers projets

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide en application des engagements contractualisés, d'attribuer à la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) :

- une subvention d'investissement de 10 789 000 € au titre de la construction du Pôle d'administration publique de Strasbourg et du Pôle de compétence en propriété intellectuelle (PAPS PCPI)

- une subvention d'investissement de 542 000 € au titre de la finalisation de l'opération de reconstruction de la Faculté de chirurgie dentaire de Strasbourg.

Elle approuve par ailleurs :

- la convention de fonds de concours relative au financement de l'opération de construction du PAPS PCPI, à intervenir entre la CUS et le Département

- l'avenant n° 2 à la convention de fonds de concours conclue entre la CUS, la Région Alsace et le Département en vue du financement de l'opération de reconstruction de Faculté de chirurgie dentaire, avenant ayant pour objet la modification des modalités de versement des contributions.

Elle autorise en outre son président à signer cette convention et cet avenant.

Elle décide également d'attribuer à l'Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg (AFGES) une subvention de 3 000 € pour le soutien aux opérations d'accueil sur le campus lors de la rentrée universitaire 2012.

Le versement de cette subvention interviendra selon les modalités suivantes : un acompte de 2 000 € sera versé dès notification de l'aide, le solde au prorata de la réalisation du budget (calculée sur les charges directes), sur production d'un état récapitulatif des dépenses.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120903-70993-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/09/12